



**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 23 JUIN 2025**

Le Conseil Municipal, convoqué le 18 juin 2025, s'est réuni à la salle associative de Fontain en présentiel

Conseillers Municipaux en exercice : 19

Présidence de Mme Catherine HAMELIN, Maire

Conseillers présents :

Claire APFFEL, Laurence BEPOIX, Michel BOURETTE, Anne-Lise BOUVERESSE, Flavien CHANSON, Martine DONEY, Pierre-Alain DUQUET, Alain GENTINE, Claude GRESSET, Catherine HAMELIN, Xavier LACROIX, François MARTIN, Laurence MARTIN, Michel TIROLE, Jean-Pierre VAGNE.

Conseillers Absents :

Bénédicte CHAMBREY, Denis DUQUET, Laurence MAIROT, Elodie TOITOT.

Procurations de vote :

Bénédicte CHAMBREY donne procuration à Laurence MARTIN

Denis DUQUET donne procuration à Catherine HAMELIN

Laurence MAIROT donne procuration à Alain GENTINE

Elodie TOITOT donne procuration à Claire APFFEL.

15 conseillers présents et 4 représentés ; le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Pierre-Alain DUQUET

Madame la maire débute la séance à 20h00

Ordre du jour

- 1- Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 12 mai 2025
- 2- Bâtiments
 - Eglise : Devis dallage (délibération)
 - Changement sonorisation (délibération) - Visite guidée
 - Ancienne fruitière : avancée
- 3- Finances
 - Subvention projet école (délibération)
 - Achat parcelle boisée (délibération)
 - Eclairage terrain de foot (délibération)
- 4- Urbanisme
 - RPLUI
 - PADD
 - PLUI calendrier

1/ Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 12 mai 2025

Madame le maire propose de reprendre le compte-rendu du conseil municipal du 12 mai et d'y apporter les corrections nécessaires, s'appuyant sur les remarques et les conseils des

élus. Il s'agit uniquement de modifications sur la forme.

Les explications entendues et après avoir délibéré, le conseil municipal approuve par 18 voix POUR et 1 abstention, le compte-rendu du conseil municipal du 12 mai 2025.

2/ Bâtiments

Eglise

Devis dallage (délibération)

La première phase des travaux est terminée. Les travaux concernant la phase 2 étaient en attente de la subvention de la DRAC. Ils vont pouvoir commencer début juillet car à ce jour la subvention a été accordée.

De plus, un avenant a dû être réalisé pour la réfection du sol dans la nef qui supporte les bancs autour de l'autel (lors du démontage, le plancher était abîmé), une rénovation est donc nécessaire. Un devis de 6 863 € pour la fourniture et la pose d'un dallage a été réalisé par l'entreprise PATEU ROBERT.

Le conseil municipal valide à l'unanimité ce devis pour la fourniture et la pose d'un dallage à l'identique.

Changement sonorisation (délibération)

Le diocèse profite de la rénovation pour revoir la sonorisation de l'église, le coût total est de 10 738 € TTC.

Le diocèse demande une prise en charge de la commune de 1 350 € TTC.

Le conseil municipal valide à l'unanimité cette délibération.

Visite guidée

Il est proposé de réaliser des visites guidées pendant les travaux afin de suivre l'avancée du chantier. L'architecte et l'entreprise Nonnotte sont d'accord, des visites seront à planifier cet automne avec la population.

Madame la maire remercie la personne qui a effectué deux dons d'un montant total de 10 150 euros pour la réfection des vitraux de l'Eglise.

Ancienne fruitière

Suite à la rencontre avec l'AUDAB et l'Etablissement Public Foncier pour échanger sur le projet de l'ancienne fruitière, une question primordiale a été posée : quel organisme choisir pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage ?

Il faut être propriétaire des lieux pour d'être accompagné financièrement dans le projet de rénovation. Désormais, il apparaît important et nécessaire de racheter l'ancienne fruitière à l'EPF.

Première délibération : Achat

Coût d'achat : 261 278 € à l'EPF

Eléments à intégrer :

- Bornage à revoir partie Nord de la bâtisse
- Gestion des eaux pluviales
- Travaux de réfection du mur de soutènement côté Sud sous le verger
- Conséquences liées au zonage, bâtiment de France « Motte féodale »

Il convient d'ajouter les coûts engagés par l'EPF pour les travaux de sécurisation du mur côté sud et de déduire les loyers perçus pour la location des bâtiments de stockage à l'arrière.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le rachat de l'ancienne fruitière à l'EPF.

A noter que les frais liés à l'acquisition (Notaire) sont à la charge de la commune.

Deuxième délibération : Choix du maître d'ouvrage

Pour plusieurs raisons, le choix se porte sur le Département du Doubs, qui de par ces compétences, va nous aider à monter le dossier afin de trouver l'assistance de maîtrise d'ouvrage technique adaptée au projet de rénovation et d'aménagement de l'ancienne fruitière.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité de choisir le Département pour nous épauler.

3/ Finances

- Subvention projet école

Les élèves de l'école (deux classes CM1 / CM2) ont apporté leur aide en participant à l'aménagement des abords de l'entrée de l'école avec les agents communaux sur les conseils de Denis Duquet.

En contrepartie de ce travail, une aide financière de 2 000 € est proposée par la commune afin de financer une partie du voyage scolaire à Paris.

Ce montant est accepté à l'unanimité par le conseil municipal.

- Achat parcelle boisée

Un particulier a sollicité la commune pour la vente d'une parcelle boisée de 5 927 m². Celle-ci se situe dans la forêt au bout du chemin sur Crête.

Au vu de l'emplacement de la parcelle et de sa configuration, le conseil municipal propose une offre d'achat de 1 000 €, les frais d'acte d'achat seront également à la charge de la commune.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

- Eclairage terrain de foot : subventions

Le remplacement de l'éclairage du terrain de football dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base d'un devis, à 19 700 euros HT soit 23 640 euros TTC peut bénéficier de diverses subventions.

La commune :

- Sollicite l'aide de la Fédération Française de Football dans le cadre du Fonds d'aide au football amateur (FAFA)
- **Sollicite l'aide du Conseil Départemental du Doubs**
- **Se prononce sur le plan de financement :**
 - subvention demandée à la Fédération Française de Football (20 %) 3 940.00 €
 - subvention demandée au Conseil Départemental (20 %) 3 940.00 €
 - Fonds libres 11 820.00 €

La délibération pour valider la demande de subvention et le plan de financement est prise à l'unanimité.

4/ Urbanisme

- PADD – PLUI

Echanges sur le PADD (Projet d'Aménagement de Développement Durable) et ses orientations pour le futur PLUI.

Un règlement local (RLPi) concernant les affiches publicitaires extérieures sera à définir. L'objectif étant de définir des zones de publicité autorisées en fonction du zonage (exemple : village / axe de circulation / zone verte / zone commerciale ...)

Grand Besançon Métropole propose que l'on crée des îlots d'espaces verts naturels au sein des zones U. Ainsi :

- sur le territoire d'ARGUEL, il est proposé d'inclure dans cette zone le Jardin Forêt ainsi que la parcelle autour de la fontaine d'ARGUEL.

Cette décision est validée à l'unanimité.

- sur le territoire de FONTAIN, il est proposé d'inclure en espace vert naturel la parcelle en herbe située entre la mairie et le cimetière.

Le conseil municipal rejette cette proposition avec 8 voix POUR, 10 CONTRE et 1 ABSTENTION

GBM souhaite que l'on se positionne sur les espaces boisés hors forêt classée. Dans le PLUI, la commune peut classer des espaces boisés.

Sur les 4 zones qui ont été définies, le conseil municipal décide de suivre la proposition de GBM.

5/ Questions diverses

- Grand Besançon Métropole demande si la commune souhaite renseigner les personnes intéressées par les logements sociaux (3 niveaux d'accompagnement existent).

Le niveau 1 consiste à un simple renseignement en mairie avec échange et mise à disposition des formulaires, jusqu'au niveau 3 qui est l'instruction des dossiers en mairie en mode dématérialisé.

Le choix de la commune est de maintenir le simple renseignement des personnes intéressées par les logements sociaux, ce qui correspond au niveau 1.

- Les marquages au sol des peintures sur les voiries du village ont été refaits. Des marquages ont été ajoutés notamment au début de la rue Route du Fort et Combe Bourgogne. Des marquages « 30 » ont été ajoutés aux entrées et sorties des zones 30.

- Une mise à jour de la base adresses des habitants a été réalisée. De nouvelles plaques numérotées pour les maisons non identifiées ont été commandées ainsi que panneaux de rue.

- Suite à la demande d'un habitant de l'impasse des Vergers pour la pose d'un lampadaire, le conseil municipal répond défavorablement à cette demande au vu du coût des travaux estimé à 15 000 €.

- La Poste souhaite réduire le nombre de boîtes postales sur la commune. Celle située route du Fort va être supprimée.

La boîte postale située devant le restaurant Gladoux sera déplacée sur le parking afin d'être plus accessible.

- L'association « Le raid des Cadets » sollicite la commune pour réaliser des stages de survie et entretenir le fort Roland (espaces verts essentiellement). Une rencontre avec cette association aura lieu sur le site du fort le 4 juillet 2025.

- L'association « Au fil des collines » souhaite programmer une soirée cyclo-ciné le 1^{er} août au Jardin Forêt à Arguel. Celle-ci demande une participation de la commune de 685 € pour le

coût de diffusion.

**Le conseil municipal propose une participation de 150 € pour la soirée si elle a lieu.
(17 voix pour, 2 voix contre)**

- GBM réalise des travaux rue du Stade à côté de l'entreprise Opale pour l'installation de 2 bornes de recharge électriques. Leurs utilisations seront facturées aux utilisateurs.

Clôture des débats : 23h00

Prochain conseil :

Lundi 22 septembre 2025 à 20h00

Approuvé par les membres du Conseil Municipal du lundi 22 septembre 2025

Affiché à Fontain et publié sur le site internet,
le 29/09/2025

Le Maire,

Catherine HAMELIN

